

Les demandes d'accréditations doivent être envoyées avant le lundi 07 août 2023 :

- *par mail* : tourdulimousin@wanadoo.fr
- *par courrier* : Tour du Limousin Organisation - 142, avenue Émile Labussière
87100 LIMOGES - FRANCE

Les accréditations, badges et autres matériels seront disponibles la veille du départ du Tour du Limousin - Périgord - Nouvelle-Aquitaine à la permanence (Maison Régionale des Sports - 142, avenue Émile Labussière 87100 LIMOGES).

Attention : Tous les véhicules accrédités en course doivent être équipés d'une radio permettant de recevoir les émissions de Radio Tour. Pour bénéficier du prêt d'un équipement radio, vous devez le réserver dès maintenant, et pourrez faire équiper votre véhicule le jour de la permanence auprès de la société SCE Vitta, qui vous demandera un chèque de caution.

Utiliserez-vous un ou des récepteurs radio ? OUI NON Si oui, combien ?

Chasubles :

Cet équipement est obligatoire pour les photographes et les cameramen, en course et à l'arrivée. Un chèque de caution de 20 € vous sera demandé par l'organisation.

Chasuble attribuée : N° (à remplir par l'organisation)

Attention : La carte de presse étant obligatoire afin d'accéder à la ligne d'arrivée et en vue de l'attribution d'une chasuble, les personnes souhaitant en faire la demande mais n'étant pas titulaires d'une carte de presse devront impérativement prendre contact avec l'organisation (05 87 21 31 42) avant le lundi 07 août 2023.

Extraits du règlement :

- Tous les véhicules circulant à l'échelon course doivent être équipés d'un récepteur radio.
- Les monospaces sont interdits à l'échelon course.
- Les accréditations doivent être transmises par la rédaction en chef du média, il n'y aura pas de prise en compte pour les demandes individuelles.
- La photocopie de la carte de presse, ou A.I.J.C. ou A.I.P.S. est obligatoire.
- Chaque demande doit impérativement être munie du cachet de l'organe de presse.
- **Une réunion d'information** sur la sécurité sera organisée la veille du départ à 14h00 à la permanence.
- Aucune mention publicitaire autre que celle du média accrédité ou des sponsors de la course ne devra figurer sur les véhicules.
- Les copies de l'attestation d'assurance, du permis de conduire et de la licence FFC des pilotes doivent impérativement être jointes au dossier.
- Ensemble du règlement disponible sur : www.uci.ch (Rubrique Règlements > Épreuves sur route).

TÉLÉVISION - JOURNAL - RADIO - WEB - AGENCE

Nom du média :

Adresse :

CP :

Ville :

Tél :

Email :

Site Internet :

Type de média :

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Presse Nationale | <input type="checkbox"/> Presse Régionale | <input type="checkbox"/> Radio |
| <input type="checkbox"/> Presse Étrangère | <input type="checkbox"/> Agence de photo | <input type="checkbox"/> T.V. |
| <input type="checkbox"/> Agence de Presse | <input type="checkbox"/> Presse spécialisée | <input type="checkbox"/> Site Internet |
| <input type="checkbox"/> Presse Sportive | <input type="checkbox"/> Presse Magazine | <input type="checkbox"/> Presse Information |
| <input type="checkbox"/> Presse Féminine | <input type="checkbox"/> Presse Masculine | <input type="checkbox"/> Presse Jeunesse |

Journalistes / Techniciens / Pilotes :

NOM - Prénom	Fonction	N° de portable	N° de Carte de presse

Véhicules :

Type / Marque / Modèle	Immatriculation	Pilote